

## Déclaration pour prestation de décès

Au nom de Financière Foresters™, veuillez accepter nos sincères condoléances pour le deuil qui vous frappe. Nous savons que votre famille et vous-même vivez des moments difficiles. Nous désirons donc vous informer que nous mettrons tout en œuvre pour instruire votre demande promptement. Nous nous efforçons de fournir un service de qualité le plus élevé et sommes fiers de vous apporter notre soutien relativement à votre demande de prestations.

Afin d'assurer le traitement rapide de votre demande, il est important que vous soumettiez tous les renseignements et documents nécessaires exigés dans la Déclaration du demandeur.

**REMARQUE : Étant donné que le décès est survenu au cours des deux premières années suivant la date d'établissement du certificat, la demande est considérée comme étant contestable.**

### **Veuillez passer en revue la liste suivante avant d'envoyer votre demande :**

Veuillez remplir toutes les sections de la Déclaration du demandeur et signer aux endroits requis. S'il y a plus d'un demandeur, assurez-vous de faire remplir une Déclaration du demandeur distincte par chacun d'entre eux. Vous pouvez faire des copies de ce document. **Important : Assurez-vous de remplir la section 3 en demandant les renseignements sur le médecin traitant principal et l'établissement de santé.**

Veuillez remplir l'Autorisation de communiquer des renseignements ci-jointe.

La Déclaration du médecin traitant doit être remplie par le médecin traitant principal de la personne décédée.

Veuillez obtenir l'acte de décès provincial certifié conforme ou la déclaration du directeur de funérailles concernant la personne décédée. **Remarque :** Une seule déclaration du directeur de funérailles ou un seul acte de décès provincial certifié conforme est requis par personne décédée s'il y a plus d'un certificat ou plus d'un demandeur. Veuillez inclure le document original s'il est disponible. Les actes de décès et les déclarations du directeur de funérailles font partie intégrante du dossier de demande et ne seront pas retournés.

Si le dernier bénéficiaire connu est décédé, veuillez nous fournir une copie de l'acte de décès provincial certifié conforme ou une copie de la déclaration du directeur de funérailles concernant le bénéficiaire.

Si le nom du demandeur a changé, veuillez fournir un document juridique attestant le changement de nom.

Si la Déclaration du demandeur doit être remplie par le liquidateur, l'administrateur successoral ou un tuteur légal, une copie du document déposé en soutien de cette nomination doit être soumise avec la Déclaration du demandeur.

Si le formulaire de demande doit être rempli par un fiduciaire, assurez-vous d'inclure le numéro du compte en fiducie ou le numéro d'assurance sociale du fiduciaire. De plus, veuillez fournir une copie de la partie de la fiducie ayant trait au(x) fiduciaire(s) succédant(s), ainsi qu'une déclaration indiquant que la fiducie est actuellement en vigueur.

Si une partie de la prestation de décès sera cédée à un salon funéraire, veuillez inclure la cession en faveur du salon funéraire ainsi qu'une copie de la facture pour les frais funéraires.

**Exigence à remplir uniquement si le décès est survenu à l'extérieur des États-Unis ou du Canada.** Veuillez soumettre l'acte de décès officiel émis dans le pays où le décès est survenu et fournir une traduction certifiée de l'acte de décès. De plus, il nous faudra obtenir le Questionnaire sur le décès survenu à l'étranger ci-joint dûment rempli, ainsi qu'une copie du passeport.

**Exigence à remplir uniquement si le décès est survenu en raison d'un accident, d'un suicide ou d'un homicide.** Si la cause du décès n'est pas naturelle, en plus de l'Autorisation de communiquer des renseignements et de la Déclaration du demandeur, nous vous prions de soumettre une copie du rapport de police, du rapport du coroner ou du rapport d'analyse toxicologique, ainsi qu'une copie du permis de conduire du défunt et de tout autre renseignement pertinent qui pourrait nous aider à mener à bien notre enquête. Une enquête plus poussée sera effectuée pour confirmer les circonstances entourant le décès.

Veuillez noter que votre demande pourrait être retardée si des formulaires incomplets sont soumis ou si des renseignements supplémentaires sont exigés par Foresters. Nous communiquerons avec vous dans les plus brefs délais possibles si des renseignements supplémentaires sont requis. Veuillez écrire clairement en majuscules.

**SECTION 1 : INDIQUEZ TOUS LES NUMÉRO(S) DE CERTIFICAT REVENDIQUES**

NUMÉRO(S) DE CERTIFICAT POUR LESQUELS VOUS FAITES UNE RÉCLAMATION

A) | B) | C) | D)

**SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE DÉCÉDÉE**NOM (PRÉNOM, 2<sup>e</sup> PRÉNOM, NOM DE FAMILLE)

TOUS AUTRES NOMS UTILISÉS

ADRESSE (RUE, VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL)

DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAAA)

DATE DU DÉCÈS (JJ/MM/AAAA)

CAUSE DU DÉCÈS

LIEU DE NAISSANCE

PROVINCE DE RÉSIDENCE AVANT LE DÉCÈS

À VOTRE CONNAISSANCE, LA PERSONNE DÉCÉDÉE A-T-ELLE DÉJÀ FUMÉ DES CIGARETTES OU CONSOMMÉ DES SUBSTANCES OU DES PRODUITS CONTENANT DU TABAC OU DE LA NICOTINE?

OUI    NON    NE SAIS PAS

SI LA RÉPONSE EST AFFIRMATIVE, DONNEZ DES DÉTAILS (TYPE DE PRODUIT, DATE DE LA DERNIÈRE CONSOMMATION, ETC.)

SI LE DÉCÈS EST SURVENU EN RAISON D'UN ACCIDENT, D'UN SUICIDE OU D'UN HOMICIDE, VEUILLEZ FOURNIR DES DÉTAILS. SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'ESPACE, VEUILLEZ JOINDRE UNE FEUILLE SIGNÉE ET DATÉE.

**SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX**

NOM ET ADRESSE DU MÉDECIN DE FAMILLE ET DE TOUT AUTRE MÉDECIN, PRATICIEN, HÔPITAL, ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ, TOUTE CLINIQUE, INSTITUTION GOUVERNEMENTALE OU TOUTE AUTRE ORGANISATION, INSTITUTION, ASSOCIATION OU PERSONNE AYANT PRIS SOIN DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE OU LUI AYANT PRESCRIT DES TRAITEMENTS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.

1. NOM DU MÉDECIN/DE L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

ADRESSE (RUE, VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL)

N° DE TÉLÉPHONE

DATES DES TRAITEMENTS

DE | À

RAISON(S) DES TRAITEMENTS

2. NOM DU MÉDECIN/DE L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

ADRESSE (RUE, VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL)

N° DE TÉLÉPHONE

DATES DES TRAITEMENTS

DE | À

RAISON(S) DES TRAITEMENTS

SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'ESPACE, VEUILLEZ JOINDRE UNE FEUILLE SIGNÉE ET DATÉE.

**SECTION 4 : DÉCLARATION DU DEMANDEUR**

1. NOM : (PRÉNOM, 2 <sup>e</sup> PRÉNOM, NOM DE FAMILLE)	LIEN DE PARENTÉ AVEC LA PERSONNE DÉCÉDÉE
DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAAA)	NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE
ADRESSE MUNICIPALE (RUE, VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL)	
ADRESSE POSTALE (RUE, VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL)	
RUE OU CASE POSTALE (COCHEZ LA CASE S'IL S'AGIT DE LA MÊME ADRESSE QUE CELLE INDIQUÉE CI-DESSUS.)	
N° DE TÉLÉPHONE	ADRESSE ÉLECTRONIQUE

J'AUTORISE PAR LA PRÉSENTE FORESTERS ET/OU FORESTERS VIE À REMETTRE LE CHÈQUE DE PRESTATION DIRECTEMENT AU CONSEILLER SOUSCRIPTEUR POUR CETTE POLICE, QUI ME LE REMETTRA ENSUITE SANS TARDER.

NOM DU CONSEILLER	ADRESSE DU CONSEILLER
-------------------	-----------------------

Les sommes assurées sont versées en une somme globale, sauf demande contraire. Pour obtenir des renseignements sur les autres options de règlement, veuillez vous mettre en contact avec le Service des sinistres.

TOUT CONTRAT D'ASSURANCE ÉTABLI SUR LA TÊTE DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

NOM DE LA SOCIÉTÉ	MONTANT	DATE D'ÉTABLISSEMENT	BÉNÉFICIAIRE
-------------------	---------	----------------------	--------------

**Attestation, autorisation et consentement (Notarisation non requise)**

J'atteste que, à ma connaissance, les réponses ci-dessus sont complètes et véridiques. J'autorise par la présente tout médecin, praticien, hôpital, établissement de santé, toute clinique, institution gouvernementale telle que, sans s'y limiter, les régimes d'assurance maladie provinciaux, à fournir tout dossier qu'ils pourraient avoir en leur possession sur la personne décédée; de plus, j'autorise Foresters, compagnie d'assurance vie et/ou L'Ordre Indépendant des Forestiers à partager ces renseignements, si et lorsque c'est nécessaire, avec ses réassureurs, son conseiller juridique ou toutes autres personnes ou entités pouvant avoir besoin des renseignements afin de prendre part à l'évaluation de cette demande et au calcul des prestations à payer.

**Avis relatif à la fraude :** Toute personne qui, sciemment, présente une demande contenant des renseignements erronés ou trompeurs s'expose à des sanctions criminelles ou civiles. De plus, un assureur peut refuser le paiement des prestations d'assurance si de faux renseignements

NOM DU DEMANDEUR (EN MAJUSCULES)	SIGNATURE DU DEMANDEUR	DATE (JJ/MM/AAAA)
NOM DU TÉMOIN (EN MAJUSCULES)	SIGNATURE DU TÉMOIN	DATE (JJ/MM/AAAA)
ADRESSE DU TÉMOIN	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU TÉMOIN	

## AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS

Je comprends que L'Ordre Indépendant des Forestiers (« Foresters »), ses assureurs, agents, affiliés, tiers administrateurs, ou ses conseillers juridiques auront besoin de renseignements dans le but d'établir ou d'examiner la validité de la demande de règlement ou dans le but de déterminer si les prestations sont payables, ainsi que les droits et le montant des prestations.

J'autorise tout employeur, médecin, praticien/spécialiste de la santé, professionnel de la santé, hôpital, établissement de soins de santé, organisme médical, clinique et tout autre établissement médical ou lié au domaine médical, le Bureau de renseignements médicaux, toute compagnie d'assurance, société, organisation, institution, association, tout assureur provincial de la santé, ou toute personne qui détient des renseignements ou des dossiers au sujet de la personne décédée, à divulguer et à échanger tous les dossiers médicaux, ce qui comprend les antécédents médicaux, symptômes, traitements, examens ou diagnostics, renseignements concernant des demandes de règlement, ou tout autre renseignement ou dossier pouvant être requis, à Foresters, à ses assureurs, agents, tiers administrateurs, ou à ses représentants légaux.

J'autorise toute autre compagnie d'assurance, société, organisation ou personne qui a eu connaissance de cette demande de règlement ou de toute autre demande de règlement relative à la personne décédée à divulguer et à échanger avec Foresters, ou ses agents des renseignements médicaux, des renseignements concernant le paiement de prestations, ou des renseignements concernant des demandes de règlement qui pourraient être requis afin de permettre que la validité de cette demande de règlement soit examinée ou pour qu'elle soit étudiée.

Je comprends pourquoi on m'a demandé de divulguer ces renseignements, et je suis conscient(e) des risques et des avantages d'accepter ou de refuser de consentir à la divulgation des renseignements indiqués ci-dessus. Je comprends que je peux retirer ce consentement à tout moment. Je comprends également que si je retire mon consentement, le destinataire de ces renseignements ne pourra pas réaliser le ou les objectif(s) indiqué(s) ci-dessus. Je conviens qu'une photocopie ou une télécopie de la présente autorisation est aussi valide que l'originale. Ce consentement est en vigueur à la date indiquée ci-dessous, et est valide pour la durée de la demande de règlement.

---

NOM DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE AU SUJET DE LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE FOURNIS (EN LETTRES MOULÉES)

---

NOM(S) DU OU DES DEMANDEUR(S) (EN LETTRES MOULÉES)

---

SIGNATURE(S) DU OU DES DEMANDEUR(S)

---

DATE (JJ/MM/AAAA)

---

N° DE TÉLÉPHONE

### Confidentialité

Les renseignements spécifiques et détaillés demandés dans ce formulaire de demande de règlement sont nécessaires pour la traiter et prendre une décision à son sujet. Pour assurer la confidentialité de ces renseignements, Foresters, créera un « dossier de demande de règlement » à partir duquel ces renseignements seront utilisés pour administrer et traiter votre demande de règlement. L'accès à ce dossier sera limité aux employés, mandataires, tiers administrateurs, représentants légaux ou agents de Foresters, qui sont chargés de l'étude des demandes de règlement, et à toute autre personne légalement autorisée par vous. Votre dossier sera gardé en lieu sûr dans nos bureaux. Vous pouvez lire les renseignements concernant notre politique de confidentialité à [Foresters.com](http://Foresters.com).

Vous pouvez demander d'examiner les renseignements personnels contenus dans ce dossier et d'effectuer des corrections par écrit. Pour entamer l'examen, envoyez une demande par écrit. Si vous désirez que les renseignements médicaux contenus dans votre dossier soient examinés par un médecin, veuillez envoyer une demande par écrit avec le nom et l'adresse de votre médecin à : Foresters, 789, chemin Don Mills, Toronto ON M3C 1T9 À l'attention de : Service des sinistres

DATÉ À	CE	JOUR DE	20
TÉMOIN (NON LIÉ AU DEMANDEUR)		SIGNATURE DU DEMANDEUR	

---

ADRESSE DU TÉMOIN

---

En fournissant ce formulaire de demande de règlement, ou d'autres, pour la commodité du demandeur, Foresters n'admet aucune responsabilité ni ne renonce à aucun de ses droits.

## PREUVE DE DÉCÈS – DÉCLARATION DU MÉDECIN

N° DE POLICE

POUR ASSURER L'EXACTITUDE DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES, VEUILLEZ VOUS CONFORMER À LA LISTE INTERNATIONALE DES CAUSES DE DÉCÈS.

LE DEMANDEUR EST RESPONSABLE DES FRAIS ENGAGÉS POUR OBTENIR CES RENSEIGNEMENTS

NOM COMPLET DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

DATE DU DÉCÈS (JJ/MM/AAAA)

RÉSIDENCE AU DÉCÈS

ÂGE AU DÉCÈS

LIEU DU DÉCÈS (NOM DE L'ÉTABLISSEMENT OU DE L'HÔPITAL S'IL Y A LIEU)

CAUSE DU DÉCÈS (N'INSCRIVEZ QU'UNE CAUSE À CHACUN DE (A), (B), (C)  
MALADIE OU ÉTAT AYANT DIRECTEMENT PROVOQUÉ LE DÉCÈS : (IL NE S'AGIT PAS ICI DU MODE DE  
DÉCÈS, PAR EXEMPLE DÉFAILLANCE CARDIAQUE, SYNCOPÉ, ETC., MAIS DE LA MALADIE, DE LA LÉSION  
OU DE LA COMPLICATION QUI A ENTRAÎNÉ LA MORT).  
(A)

INTERVALLE ENTRE L'APPARITION  
DE LA CAUSE ET LE DÉCÈS

(A)

CAUSES ANTÉCÉDENTES (ÉTATS MORBIDES, LE CAS ÉCHÉANT, AYANT CONDUIT À LA CAUSE PRÉCITÉE  
(A). INDIQUEZ LA CAUSE SOUS-JACENTE EN DERNIER).

CAUSE (B)

(B)

CAUSE (C)

(C)

AUTRES ÉTATS IMPORTANTS : (AYANT CONTRIBUÉ AU DÉCÈS, MAIS SANS RAPPORT AVEC LA MALADIE OU AVEC L'ÉTAT QUI L'A PROVOQUÉ).

DATE DE LA PREMIÈRE CONSULTATION POUR LA DERNIÈRE MALADIE

DATE DE LA DERNIÈRE CONSULTATION POUR LA DERNIÈRE MALADIE

S'IL Y A EU ACCIDENT, SUICIDE OU HOMICIDE, PRÉCISEZ :

Y A-T-IL EU ENQUÊTE?

OUI

NON

DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT

Y A-T-IL EU AUTOPSIE?

OUI

NON

À VOTRE CONNAISSANCE, LA PERSONNE DÉCÉDÉE AVAIT-ELLE  
DÉJÀ FAIT USAGE DE CIGARETTES OU D'UNE SUBSTANCE OU D'UN  
PRODUIT CONTENANT DU TABAC OU DE LA NICOTINE?

SI OUI, PAR QUI ET QUELLES SONT LES CONSTATATIONS?

OUI

NON

NE SAIS PAS

SI OUI, PRÉCISER

AVEZ-VOUS TRAITÉ OU CONSEILLÉ LA PERSONNE DÉCÉDÉE AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES  
PRÉCÉDANT LA DERNIÈRE MALADIE?

OUI

NON

À VOTRE CONNAISSANCE, LA PERSONNE DÉCÉDÉE A-T-ELLE ÉTÉ TRAITÉE AU COURS DES CINQ  
DERNIÈRES ANNÉES PAR UN AUTRE MÉDECIN OU DANS UN HÔPITAL OU UN AUTRE ÉTABLISSEMENT?

OUI

NON

SI VOUS RÉPONDEZ « OUI » À L'UNE OU À L'AUTRE DES QUESTIONS, VEUILLEZ INDIQUER :

NOM	ADRESSE	NATURE DE LA MALADIE OU DE LA LÉSION	DATE (JJ/MM/AAAA)

SIGNATURE

DATE (JJ/MM/AAAA)

ADRESSE

## Questions ou préoccupations au sujet de votre demande de règlement

Chez Financière Foresters™, nous sommes engagés à traiter les demandes de règlement rapidement, rigoureusement et avec la plus grande courtoisie. Si vous avez des questions ou des préoccupations, nous sommes ici pour vous aider. Notre processus de règlement des plaintes est conçu pour résoudre toutes les préoccupations de façon équitable et efficiente.

### Si vous avez une préoccupation

- Faites-nous en part.** Veuillez aviser votre représentant en demande de règlement de ce qui vous préoccupe. La plupart des problèmes peuvent être résolus rapidement et facilement en discutant avec le représentant qui s'occupe de votre demande de règlement.
- Parlez à un membre du personnel de gestion.** Si votre préoccupation n'est pas résolue à votre satisfaction, veuillez demander à parler à un membre du personnel de gestion dans le service des demandes de règlement.
- Toujours pas satisfait(e).** Si un membre du personnel de gestion ne peut pas résoudre votre problème, vous pouvez vous mettre en contact avec le Bureau de l'ombudsman de Foresters pour demander un examen indépendant de votre cas.

#### Financière Foresters

789 Don Mills Road  
Toronto ON M3C 1T9  
À l'attention du Bureau de l'ombudsman

- Aide extérieure.** Si, après avoir suivi notre processus de règlement des plaintes, vous êtes encore insatisfait(e), vous pouvez solliciter une aide extérieure.
  - Vous pouvez porter votre plainte à l'attention de l'Ombudsman des assurances de personnes (OAP), un service national de règlement de plaintes pour les consommateurs qui souscrivent des assurances vie ou maladie.

#### Ombudsman des assurances de personnes

20, rue Adelaide Est, bureau 802, C.P. 29  
Toronto, Ontario M5C 2T6  
À l'attention du directeur général

1 888 295-8112  
www.olhi.ca

- Au Québec, en tant que remplacement de l'OAP, vous pouvez demander de faire transférer votre dossier à l'Autorité des marchés financiers, qui procure de l'aide aux consommateurs de produits et services financiers.

#### Autorité des marchés financiers

Service du traitement des plaintes et de l'assistance  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

1 877 525-0337  
www.lautorite.qc.ca

- Vous pouvez demander l'avis d'un avocat au sujet de votre demande de règlement. Toute personne ayant droit à soumettre une demande de règlement dans le cadre de notre assurance vie ou maladie peut tenter une poursuite par rapport à une demande de règlement dans les deux ans suivant la date de la demande, ou de la date figurant sur le contrat, ou du temps permis par la loi, selon la période la plus longue. Les lois régissant les délais de prescription sont indiquées ci-dessous, selon l'endroit de la souscription de l'assurance :

- la **Loi sur les assurances** en vigueur dans la province pertinente, pour les contrats régis par les lois de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince Édouard, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut;
- la **Limitations Act** (loi sur la prescription des actions) en vigueur en Saskatchewan ou à Terre-Neuve pour les contrats régis par les lois de ces provinces;
- la **Loi de 2002 sur la Prescription des actions** pour les contrats régis par les lois de l'Ontario;
- Le **Code civil** pour les contrats régis par les lois du Québec.